

Règlement du Prix Michel Meunier - Prix de thèse de l'entrepreneuriat ERGONE 2024

Ergone est une association loi 1901 inspirante pour tous les acteurs engagés dans le pilotage et le développement des structures vétérinaires. Elle croit en l'agilité, la diversité et au partage d'expériences pour ancrer et épanouir l'humain au cœur du monde vétérinaire.

Innovante et visionnaire, Ergone est la référence de l'entreprise vétérinaire.

Les convictions d'Ergone :

- Nous sommes conscients de la transformation de l'environnement et de l'entreprise vétérinaire.
- Pour s'y adapter, nous croyons aux vertus de l'intelligence collective basée sur la richesse de la diversité et l'ouverture sur l'extérieur.
- Nous sommes convaincus que la liberté d'entreprendre nourrit la motivation des équipes et permet de saisir les opportunités du changement.
- Nous croyons qu'insuffler de l'énergie et cultiver l'enthousiasme passe par le développement et le bien-être des individus.

A ce titre, Ergone a créé en 2021 un prix de thèse de l'entrepreneuriat pour soutenir et mettre en avant les étudiants vétérinaires ayant l'esprit d'entreprendre.

Article 1 : Objet du prix de thèse

Ce prix a pour objet de récompenser une thèse d'exercice vétérinaire issue de l'une des EVF afin d'encourager et diffuser les travaux ayant trait aux thématiques abordées par Ergone et favoriser les échanges entre les jeunes vétérinaires et adhérents d'Ergone.

Article 2 : Critères de participation

- Le prix de thèse est ouvert aux docteurs vétérinaires ayant soutenu leur travail entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024
- La thématique abordée par le travail de thèse doit être autour de l'esprit d'entreprise vétérinaire, de la dynamique de développement des structures de soins ou de l'évolution de leur environnement.
- La thèse ne doit pas être soumise à une clause de confidentialité

Article 3 : Conditions de participation relatives aux candidats

- La présence du Lauréat est exigée au forum Ergone 2024 (10-11 octobre 2024) pour la remise du Prix et la présentation du travail de thèse.
- Les participants aux prix de thèse autorisent Ergone et les partenaires du Prix de thèse à utiliser leurs noms et prénoms, le titre de leur thèse et leurs vidéos de présentation dans leurs communications, sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée et sans que cela confère un droit ou un avantage quelconque.
- Les participants autorisent Ergone à mettre à disposition de ses adhérents et partenaires leur manuscrit de thèse.

Article 4 : Dotation au prix de thèse

Le Lauréat se verra invité à toute la durée du Forum Ergone 2024, L'adhésion et la participation à tous les événements Ergone 2025 seront offerts au Lauréat. La dotation au prix de thèse comprendra un chèque d'un montant de 4000€

La valeur estimée de cette dotation est de 5400 €. Cette dotation est strictement personnelle. En cas de désistement du Lauréat, le jury se laisse le droit de retirer l'attribution du prix.

Article 4 : Jury du Prix de thèse Ergone de l'entrepreneuriat

Le jury sera nommé par le CA d'Ergone. La composition du jury sera dévoilé au plus tard le 31 juillet 2024. Il sera composé de membres du CA d'Ergone et de partenaires du Prix de thèse. Le président du jury sera nommé parmi les membres du Jury.

Article 5 : Modalités de participation et calendrier

Pour concourir au prix de thèse, chaque candidat doit s'inscrire auprès de l'association Ergone (contact@ergone.org) avant le 31 mai 2024.

L'inscription doit être accompagnée :

- **De vos noms et prénoms, adresse mail et numéro de téléphone ainsi que de l'école, l'année de sortie et la date de soutenance.**
- **Du titre de la thèse**
- **Du manuscrit de thèse en version PDF**
- **Du document de validation de la thèse remis en fin de soutenance par le jury universitaire.**
- **d'une vidéo présentant leur travail sous le format « Ma thèse en 180 secondes »**

Une confirmation de candidature sera envoyée à tous les candidats suivant la clôture des candidatures.

La lecture et l'évaluation des manuscrits des candidats aura lieu du 31 mai au 15 août 2024.

Le Jury du prix de thèse Ergone informera les candidats du résultat du prix de thèse au plus tard le 8 septembre 2024

Le prix de thèse sera remis en présence du lauréat lors du Forum Ergone les 10-11 octobre 2024, au cours de la session de remise du prix.

Article 6 : Procédure d'attribution du prix de thèse

Chaque membre du jury dispose de 5 votes de points de valeur différentes, allant de 1 à 5. Chaque membre du jury a la possibilité d'attribuer un vote maximum par thèse. Les thèses seront ensuite classées en regard du nombre de points cumulés

La sélection des candidats se fait en 2 étapes : une pré-sélection pour déterminer les 5 finalistes ayant cumulé le plus de points puis une deuxième évaluation par le jury permettant de sélectionner le lauréat parmi les finalistes.

Le travail ayant cumulé le plus de points se verra attribuer le prix de thèse sous réserve du respect du règlement par le candidat lauréat. En cas d'ex-æquo, la décision sera arbitrée par le président du Jury.

La décision finale du Jury ne pourra être contestée. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix de thèse.

En cas d'absence du lauréat à la session de remise de prix, le jury se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre candidat.

Article 7 : Loi informatique et libertés

Ergone s'engage à respecter la vie privée des candidats et respecter la réglementation concernant leurs données personnelles confidentielles et traitées comme telles.

Conformément aux dispositions des articles 38 à 43 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers.

Article 8 : Modalités d'annulation du prix de thèse Ergone

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent concours, sans que leur responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

Article 9 : Litiges et modifications du règlement

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le jury. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le jury.

Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet www.ergone.org. Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter par courriel : contact@ergone.org

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au Prix de thèse Ergone vaut pour acceptation du présent règlement